

Reims, Mercredi 20 juin 2018

Objet : Projet d'Action Sociale des élèves de 1<sup>ère</sup>

Chers Parents,

Votre fils, votre fille entre, cette année, en classe de 1<sup>ère</sup>.

Dans le cadre du projet d'établissement, tous les élèves de 1<sup>ère</sup> effectuent un PAS ou Projet d'Action Sociale.

Ce projet a pour objectif d'ouvrir les yeux et le cœur des jeunes à l'accueil de la différence.

C'est un projet commun aux établissements jésuites de France.

Nous demandons dès à présent à chaque élève de 1<sup>ère</sup> de rechercher un stage de son choix qu'il effectuera dans un centre ou une structure qui accueille ou prend soin de personnes porteuses de handicap ou en situation d'exclusion sociale (exemple : Resto du Cœur, Entraide Protestante, l'Arche, Secours Populaire, ESAT...).

L'élève de 1<sup>ère</sup> effectuera ce stage :

- soit pendant une semaine durant les vacances de la Toussaint, de Noël ou de février.

- soit pendant dix ½ journées ou cinq journées réparties sur des après-midi libres (mercredi) ou des journées hors scolaires. Le total des heures de ce stage correspondant à 30 heures.

Ces modalités horaires sont à adapter selon les possibilités d'accueil de la structure. Pour cela, il est nécessaire d'en parler à la responsable du PAS soit en lui adressant un mail ([pastoralelycee@saint-joseph.com](mailto:pastoralelycee@saint-joseph.com)), soit en venant lui en parler.

L'élève devra produire un dossier de relecture d'expérience qu'il soutiendra oralement et pour lequel il recevra une appréciation qui sera transcrite sur le dossier scolaire dans la rubrique « engagement ». Ce dossier devra être rendu 2 semaines après la fin du stage. La date butoir étant le vendredi 29 mars 2019 pour ceux qui ont choisi d'effectuer leur stage sur 10 demi-journées. L'évaluation aura lieu 2 semaines après la fin du stage.

Il convient donc que votre enfant prépare dès maintenant ce stage selon la démarche suivante :

- Contacter une association ou un centre susceptible d'accueillir un stagiaire.
- Rencontrer le maître de stage. Remplir avec lui les conventions et les signer.
- Rendre les trois exemplaires dès qu'ils sont signés à **Mme Lefèvre ou Mme Mingolla au plus tard le 30 octobre pour un stage effectué pendant les vacances de la Toussaint, le 30 janvier pour un stage effectué pendant les vacances de Noël et le 30 février pour un stage pendant les vacances de février.**

Il appartient aux élèves d'effectuer les démarches nécessaires **dans les délais**.

Je joins à cette circulaire la lettre que vous pouvez adresser à l'association lors de vos démarches.

Ainsi, le PAS va permettre aux élèves d'être acteurs de leur projet et d'avoir une trace écrite de cette expérience grâce à l'appréciation dans leur dossier scolaire, ce qui sera un plus pour leur avenir étudiant et professionnel.

Restant à votre entière disposition, nous comptons sur votre soutien dans la démarche de votre jeune, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Orélie Mingolla, Claire Lefèvre

[mingolla@saint-joseph.com](mailto:mingolla@saint-joseph.com) ; [pastoralelycee@saint-joseph.com](mailto:pastoralelycee@saint-joseph.com)

Objet : demande de stage

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Madame, Monsieur,

Cette lettre vous a été remise par un élève de notre établissement.

L'année de lycée en 1<sup>ère</sup> est consacrée à un stage effectué dans un centre ou une structure qui accueille ou prend soin de personnes porteuses de handicap ou en situation d'exclusion sociale (exemple : Resto du Cœur, Entraide Protestante, l'Arche, Secours Populaire, ESAT...).

Cette expérience hors temps scolaire peut se dérouler de deux manières :

- soit pendant une semaine ou 5 jours, le stage se fera alors pendant les vacances de la Toussaint ou de Noël ou de Février.

- soit pendant 10 demi-journées, le stage se fera alors le mercredi après-midi.

Le total des heures de ce stage correspondant à 30 heures.

Ce projet a pour objectif pour le jeune de découvrir le monde associatif et du bénévolat, d'ouvrir ses yeux et son cœur à l'accueil de la différence et de lui donner le goût de l'engagement bénévole.

Ce temps de stage et de découverte fait l'objet d'une convention entre votre structure, le lycée et la famille. L'élève qui vous contacte vous la présentera.

Elle stipule les conditions de ce stage :

- Les élèves conservent leur statut d'élève, mais sont soumis aux règles de vie de la structure d'accueil.
- Ils ne peuvent pas prétendre à une rémunération.
- Ils sont couverts par l'assurance du Lycée.
- Un rapport écrit permettra l'évaluation de leur expérience.

Vous remerciant par avance de votre accueil, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Préfet du lycée et l'adjointe en pastorale scolaire  
Orélie Mingolla      Claire Lefèvre

# Convention de Stage de P.A.S.

Entre les soussignés :

M, M <sup>me</sup> :	Valérie DESLANDES	L'élève
Fonction :	Directrice de L'établissement Saint-Joseph	Classe :
Association:		Equipe :
Adresse :	177, rue des Capucins	Adresse :
Téléphone :	51095 REIMS Cedex	Téléphone :
Adresse mail :	tél. : 03.26.85.23.65 pastoralelycee@saint-joseph.com	Adresse mail :

Le stage de l'élève doit être pour lui l'occasion de découvrir la réalité d'une association ou d'une structure au service de personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale, d'ouvrir ses yeux et son cœur à des réalités qui lui sont, le plus souvent inconnues. Inspirés du projet éducatif et pastoral du Lycée Saint-Joseph, les objectifs de ce stage sont conformes aux circulaires de l'Éducation Nationale.

Pendant le stage, les élèves conservent leur statut d'élève, mais sont soumis aux règles de vie de la structure d'accueil.

## Deux profils de PAS peuvent être envisagés :

N°1	<b>Le PAS est effectué soit sur une semaine de vacances soit sur 5 journées différenciées (exemple 5 samedis, ou 5 dimanches). L'horaire défini ci-dessous devra être strictement respecté.</b>		
	Dates du PAS :		
	Adresse du stage :		
	Horaire de la journée : matin : de.....à..... après-midi : de.....à.....		
Déjeuner : pris à l'association      pris à l'extérieur      pris au domicile de l'élève (rayer les mentions inutiles)			

Ou N°2	<b>Le PAS est effectué sur 10 demi-journées (mercredi ou samedi après midi). L'horaire défini ci-dessous devra être strictement respecté.</b>		
	Adresse du PAS :		
	Date de démarrage du PAS :      Fin du PAS		
	Jour de la semaine du PAS :      de :      à :		

Le directeur du centre se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève lorsque le comportement de l'intéressé est reconnu en contradiction manifeste avec les règles de vie de la structure d'accueil. Avant le renvoi du stagiaire, le directeur du centre ou le responsable de stage devra s'assurer que la directrice de Saint-Joseph a été informée à temps de l'avertissement donné à l'élève et de la décision de son renvoi.

Les élèves ne peuvent pas prétendre à une rémunération.  
Toutes les difficultés liées aux frais de nourriture, de transport, etc., seront étudiées individuellement.

Pendant toute la durée du stage, l'élève est couvert par l'assurance du Lycée ;  
il bénéficie de la législation sur les accidents du travail (art. L412-8,2 b du code de la Sécurité Sociale).

Le stagiaire retiendra, dans l'objectif d'une évaluation dans le mois qui suit la fin de son stage, l'ensemble de ses observations, de ses découvertes et de ses analyses sur la vie de la structure d'accueil.

L'élève remettra au directeur de centre l'attestation de stage, sur laquelle il voudra bien noter son appréciation sur la qualité d'investissement du stagiaire. Cette attestation devra être donnée à l'occasion de l'évaluation du stage

Fait en trois exemplaires

Le directeur de l'association/structure d'accueil (mention manuscrite "lu et approuvé") A, Le :	La Directrice de Saint-Joseph	L'élève (mention manuscrite "lu et approuvé") A, Le :
---	----------------------------------	--

# Association Sportive

## L'AS au lycée

**Professeurs responsables** : Olivier LOVISCO et Anthony REITER

Au lycée : courant septembre 2018, des permanences seront organisées entre 12h15 et 13h30, au bureau EPS. Fournir :

- une autorisation parentale
- 25 € par chèque à l'ordre de « Association Sportive Saint-Joseph » ou en espèces
- certificat médical pour l'inscription à l'activité rugby

Les sports possibles à l'AS sont : football, futsal, tennis, golf, cross, rugby, basket, handball, badten et badminton.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire dans plusieurs disciplines sportives.

Seule l'activité rugby bénéficie d'un entraînement hebdomadaire. Les activités : badminton, futsal, tennis voire golf peuvent bénéficier d'entraînements ponctuels selon les disponibilités des professeurs.

Nous participons aux compétitions UGSEL et UNSS le mercredi après-midi.

*Aux parents d'élèves,  
Aux professeurs,  
Au personnel de Saint-Joseph,*



Le 26 juin 20178

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les Voix du Sourire recrutent encore et toujours !  
Pour sa 15<sup>ème</sup> rentrée, notre chorale espère accueillir de nouvelles voix de tous pupitres.

Nous nous retrouverons le mercredi. Nous travaillerons à plusieurs voix les chants des messes de Confirmation, Première Communion, Profession de Foi et Gala de Saint-Joseph.

Nous préparerons aussi de la variété et du classique pour la Fête de la Musique, ainsi que d'autres manifestations, à l'occasion desquelles nous ferons résonner nos voix sur quelques lieux rémois !

Si vous aimez chanter, que vous sachiez ou non lire une partition, venez partager ce moment de convivialité musicale. Notre chœur ne demande qu'à accueillir de nouvelles voix et de nouveaux sourires !

Musicalement vôtres,

Bénédicte DORANGEON et Sophie TILLY

Dates des répétitions :

De 20h30 précises à 22h dans la salle de musique, au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment du lycée.

- mercredi 5, 12 et 19 septembre,
- mercredi 3, 10 et 17 octobre,
- mercredi 7, 14 et 21 novembre,
- mercredi 5, 12 et 19 décembre.

Messe de Confirmation : samedi 24 novembre à 10h30 à Saint-Remi



Coupon à renvoyer pour le 3 septembre 2018  
Chorale « LES VOIX DU SOURIRE », Saint-Joseph  
177 rue des Capucins 51100 Reims

Monsieur : Nom \_\_\_\_\_ Madame : Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Tel fixe ou portable \_\_\_\_\_  
Adresse email \_\_\_\_\_

Parent     Professeur     Membre du personnel     Je situe ma voix (si oui, la préciser)

## **LISTE DES FOURNITURES POUR LA RENTREE-1<sup>ère</sup> et terminale**

- Un agenda
- Un sac à dos marqué au nom de l'élève
- Des feuilles A4 grands carreaux (simples et doubles)
- Une trousse complète contenant des stylos 4 couleurs, crayons de mines, gomme, ciseaux, colle, règle graduée 20 cm.
- Une blouse blanche qui ferme, manches longues, 100% coton pour les TP. Elle doit être marquée au nom de l'élève.
- Une calculatrice modèle Texas Instrument 83 Premium Ce.

Les enseignants donneront plus de détails par matière à la rentrée.



SAINT-JOSEPH  
REIMS

A remplir par les parents

Année scolaire 2018/2019

**AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES**

Je soussigné(e), .....

Père, mère, tuteur légal de ou des enfants :

.....  
.....  
.....  
.....

Autorise l'établissement    SAINT-JOSEPH  
177, rue des Capucins  
51095 - REIMS CEDEX

à utiliser les images fixes ou animées, audiovisuelles ou du multimédia  
prises au cours d'activités pédagogiques ou reflétant la vie scolaire pour :

- La presse
- La plaquette de présentation des activités de l'école
- Une exposition au sein de l'établissement
- La présentation des pratiques professionnelles des enseignants
- La présentation d'activités sur internet

Fait à ..... , le .....

Signature des parents ou du tuteur :



## **TROUSSEAU pour les INTERNES**

**Marqué au nom de l'élève (seule manière de restituer les affaires perdues...)**

Plutôt que de se référer à une liste réglementaire, il est préférable de répondre aux nécessités de l'enfant.

- \* Vêtements** : Les chaussures de sport sont à réserver aux activités sportives et sont interdites en cours
- \* Toilette** : Linge et nécessaire de toilette
- \* Dortoir** : Couette, drap housse, oreiller (*lits 1 personne, largeur 90*),  
Un sac pour le linge sale

*Il est de la responsabilité des parents de veiller à ce que le contenu du trousseau soit en conformité avec le règlement intérieur de l'établissement consultable dans le « Guide Pratique », sur notre site internet : [saint-joseph.com](http://saint-joseph.com)*

## Tarifs Lycée 2018-2019

### A) CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE pour toutes les familles (Facturé sur 10 mois)

Le principe de péréquation fait appel à la solidarité entre les familles afin qu'aucune de celles-ci ne soit empêchée, pour des motifs d'ordre financier, de donner à ses enfants l'éducation qu'elle souhaite.

**Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Joseph :** sur la contribution familiale réduction de 20 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant, de 30% pour le 3<sup>ème</sup> enfant, de 40% pour le 4<sup>ème</sup>, de 50 % pour le 5<sup>ème</sup> et 60 % pour le 6<sup>ème</sup> et suivants. De même, une réduction de 5% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 10% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et suivants sera effectuée sur la restauration, pour un régime DP 4 jours au minimum pour chaque enfant.

**Il est aussi prévu une contribution mensuelle réduite en fonction du niveau de revenu.**

Pour en bénéficier, il vous est demandé de fournir l'avis d'imposition 2018 portant sur les revenus 2017. A défaut de ce document le tarif de la catégorie A sera appliqué.

Ce cadre n'est pas rigide. Dans certaines situations particulières (perte d'emploi, maladie grave ou autre raison majeure), des aides peuvent être apportées. Les familles concernées doivent dans ce cas prendre rendez-vous avec la directrice. Une solution favorable sera recherchée en application des directives du Conseil d'administration de l'Association Saint-Joseph.

Base : Revenu de référence sur l'avis d'imposition 2018 concernant les revenus 2017						2018-2019	
Cat.	Revenu	Nombre d'enfants à charge				Contribution mensuelle	
		1	2	3	4		5 et +
<b>A</b>	supérieur à	<b>45 250</b>	<b>47 800</b>	<b>54 150</b>	<b>60 600</b>	<b>66 050</b>	<b>230,00 €</b>
<b>B</b>	inférieur à	45 250	47 800	54 150	60 600	66 050	<b>223,50 €</b>
<b>C</b>	inférieur à	37 750	40 400	45 250	52 250	60 550	<b>216,00 €</b>
<b>D</b>	inférieur à	29 300	31 850	36 650	42 950	49 250	<b>210,00 €</b>
<b>E</b>	inférieur à	24 500	26 950	32 400	37 700	44 100	<b>197,00 €</b>
<b>F</b>	inférieur à	19 350	23 900	27 550	33 050	39 000	<b>192,00 €</b>
<b>G</b>	inférieur à	15 650	19 400	22 750	28 100	33 050	<b>185,00 €</b>

### B) REGIME COMPLEMENTAIRE FACULTATIF

#### 1) INTERNAT (comprenant repas et hébergement) (Facturé sur 10 mois)

- pour les secondes du lundi au vendredi : **460 € par mois.**
- pour les premières et les terminales du lundi au samedi matin : **494 € par mois.**

#### 2) DEMI-PENSION DE 12H00 à 13H30 (Facturé sur 10 mois)

Demi-pension mensuelle (5 repas par semaine)	<b>140,00 €</b>
Demi-pension mensuelle (4 repas par semaine)	<b>112,00 €</b>
Demi-pension mensuelle (3 repas par semaine)	<b>84,00 €</b>
Demi-pension mensuelle (2 repas par semaine)	<b>56,00 €</b>
Demi-pension mensuelle (1 repas par semaine)	<b>28,00 €</b>

Le repas occasionnel	<b>8,50 €</b>
----------------------	---------------

Les lycéens passent au self-service à partir de 12 heures. Le repas est surveillé. Les jours sont fixes.

#### 3) PENSIONNAIRE VILLE (Facturé sur 10 mois)

Pensionnaire ville Déjeuners, 3 dîners et étude	<b>254,00 €</b>
Pensionnaire ville Déjeuners, 2 dîners et étude	<b>226,00 €</b>
Pensionnaire ville Déjeuners, 1 dîner et étude	<b>198,00 €</b>

Le pensionnat ville est un internat sans hébergement. Cette possibilité est offerte aux élèves habitant Reims et désireux de profiter des études de l'internat. Uniquement le lundi, mardi et/ou jeudi.



CALENDRIER DES DEVOIRS TESTS — Année scolaire 2018 / 2019

	Terminale ES	Terminale S	Première ES	Première S	Depart CAR		Secondes	Depart CAR
samedi 08-sept-18					Vendredi 17h30		vendredi 07-sept-18	15h30
samedi 15-sept-18					Vendredi 17h30		vendredi 14-sept-18	15h30
samedi 22-sept-18	ANGLAIS 3h	ANGLAIS 3h	ALL / ESP 2h	ALL / ESP 2h	11h00		vendredi 21-sept-18	MATHS Français 17h30
samedi 29-sept-18	REPERTE DES CL. MATHS 3h	REPERTE DES CL. MATHS 3h	Français 4h	Français 4h	12h00		vendredi 28-sept-18	Phys-Chi Hist-Géo 17h30
samedi 06-oct-18	SES 4h	REPERTE DES CL. MATHS 3h	SES 3h	PHYS-CHI 2h	12h00		vendredi 05-oct-18	SES PFEQ 17h30
samedi 13-oct-18	MATHS 3h	PHYS-CHI 2h	SCIENCES 1h30	SVT 2h	11h00		vendredi 12-oct-18	All/Esp SVT 17h30
MERCREDI 17-oct-18		SVT 3h	HIST-GEO 3h		ven 19 oct 17h30		vendredi 19-oct-18	15h30
samedi 20-oct-18	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	x		vendredi 19-oct-18	Vacances de la Toussaint x
samedi 27-oct-18	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	x		vendredi 26-oct-18	Vacances de la Toussaint x
samedi 03-nov-18	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	Vacances de la Toussaint	x		vendredi 02-nov-18	Vacances de la Toussaint x
MERCREDI 07-nov-18	HIST-GEO 4h	HIST-GEO 3h	MATHS 3h	MATHS 3h	Vendredi 17h30		vendredi 09-nov-18	ANGLAIS 2h 17h30
samedi 17-nov-18	PHILO 4h	PHILO 4h	ANGLAIS 3h	ANGLAIS 3h	12h00		vendredi 16-nov-18	Français 2h 17h30
samedi 24-nov-18	Confirmation	Confirmation	Confirmation	Confirmation	Vendredi 17h30		vendredi 23-nov-18	Maths SVT 17h30
samedi 01 dec 2018	MATHS 3h	MATHS 4h	SES 4h	HIST-GEO 3h	12h00		vendredi 30-nov-18	PFEQ 1h/2h ou 17h30 16h30
samedi 08 dec 2018	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	Vendredi 17h30		vendredi 07 dec 2018	SES 1h/2h ou 17h30 16h30
samedi 15 dec 2018	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	Vendredi 17h30		vendredi 14 dec 2018	Petit bac 15h30
du 17 au 29 décembre	PETIT BAC NOEL	PETIT BAC NOEL	PETIT BAC NOEL	PETIT BAC NOEL	Vendredi		du 17 au 21 décembre	PETIT BAC NOEL Vendredi
samedi 22 dec 2018	Vacances de Noël	Vacances de Noël	Vacances de Noël	Vacances de Noël	x		vendredi 21 dec 2018	Vacances de Noël x
samedi 29 dec 2018	Vacances de Noël	Vacances de Noël	Vacances de Noël	Vacances de Noël	x		vendredi 28 dec 2018	Vacances de Noël x
samedi 05-janv-19	Vacances de Noël	Vacances de Noël	Vacances de Noël	Vacances de Noël	x		vendredi 04-janv-19	Vacances de Noël x
samedi 12-janv-19	SESSION DES CHEFS	SESSION DES CHEFS	SESSION DES CHEFS	SESSION DES CHEFS	Vendredi 17h30		vendredi 11-janv-19	15h30
samedi 19-janv-19					Vendredi 17h30		vendredi 18-janv-19	15h30
samedi 26-janv-19	JOURNEE PORTES OUVERTES	JOURNEE PORTES OUVERTES	JOURNEE PORTES OUVERTES	JOURNEE PORTES OUVERTES	Vendredi 17h30		vendredi 25-janv-19	15h30
samedi 02-févr-19	HIST-GEO 4h	HIST-GEO 3h	MATHS 3h	MATHS 3h	12h00		vendredi 01-févr-19	ALL / ESP Phys-Chi 17h30
samedi 09 fev 2019	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vendredi 17h30		vendredi 08 fev 2019	Maths SVT 17h30
samedi 16 fev 2019	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vacances Hiver	x		vendredi 15 fev 2019	Vacances Hiver x
samedi 23 fev 2019	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vacances Hiver	Vacances Hiver	x		vendredi 22 fev 2019	Vacances Hiver x
samedi 02-mars-19	SES 4h	PHYS-CHI 3h	SES 3h	SVT 3h	12h00		vendredi 01-mars-19	Hist-Geo 2h 17h30
samedi 09-mars-19	ALL-ESP 2h	ALL-ESP 2h	HIST-GEO 3h	PHYS-CHI 3h	11h00		vendredi 08-mars-19	Français 2h 17h30
samedi 16-mars-19	PHILO 4h	PHILO 4h	SCIENCES 1h30	HIST-GEO 3h	12h00		vendredi 15-mars-19	SES PFEQ 17h30
samedi 23-mars-19	HIST-GEO 4h	HIST-GEO 3h	MATHS 3h	MATHS 3h	12h00		vendredi 22-mars-19	SVT Phys-Chi 17h30
MERCREDI 27-mars-19	MATHS 3h	SVT 3h	Français 4h	Français 4h	Ven 29 mars 17h30		vendredi 29-mars-19	Maths 1h 16h30
samedi 06-avr-19	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vendredi 17h30		vendredi 05-avr-19	Hist-Geo 2h 17h30
samedi 13-avr-19	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	x		vendredi 12-avr-19	Vacances de Pâques x
samedi 20-avr-19	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	x		vendredi 19-avr-19	Vacances de Pâques x
samedi 27-avr-19	SES 4h	MATHS 4h	SES 4h		12h00		Vendredi 26-avr-19	Français 2h 17h30
samedi 04-mai-19					Vendredi 17h30		samedi 03-mai-19	SES 1h/2h ou 17h30 16h30
du 06 au 10 mai 19	Petit bac Pâques	Petit bac Pâques	Cours	Cours	x		du 06 au 10 mai 19	Cours x
samedi 11-mai-19	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	Vendredi 17h30		vendredi 10-mai-19	PFEQ 1h/2h ou 17h30 16h30
du 13 au 17 mai 19	Cours	Cours	Petit bac Pâques	Petit bac Pâques	Vendredi		du 15 au 17 mai 19	Petit bac Pâques Vendredi
samedi 18-mai-19	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	oraux de PETIT BAC (incl DP)	Vendredi 17h30		vendredi 17-mai-19	15h30
samedi 25-mai-19	FETE St Joseph	FETE St Joseph	FETE St Joseph	FETE St Joseph	Fes de retour car		vendredi 24-mai-19	FETE St Joseph Pas de PFEQ car
samedi 01-juin					MERCREDI 13h00		vendredi 31-mai	MERCREDI 13h00

VACANCES  
Fin trimestre 1  
OT LE MERCREDI 13H00  
PETIT BAC

Fin trimestre 1

Fin trimestre 2

Fin trimestre 3



Reims, le 12 juin 2018

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, l'établissement scolaire Saint-Joseph organise les transports des élèves internes qui habitent la région parisienne. Vous trouverez ci-dessous les renseignements nécessaires, et, si vous êtes intéressés, le coupon-réponse à renvoyer **pour le 25 aout 2018 au plus tard**, à l'intention de M. Julien Lafaye (adresse : 177 rue des Capucins 51100 Reims).

1. Votre interlocuteur pour les transports est M. Julien Lafaye, responsable de la vie scolaire du lycée. Pour garantir une meilleure sécurité, un maître d'internat est présent dans les cars du vendredi soir pour le collège.  
(Le nom de la compagnie d'autocars vous sera communiqué à la rentrée)
2. Les familles inscrivent leur enfant pour la totalité de l'année scolaire. **Aucun remboursement n'est effectué dans l'année.**
3. Un acompte de 100€ (déduit à la 1<sup>ère</sup> facture) est demandé à l'inscription.
4. Le coût des transports figure sur la facture trimestrielle communiquée aux familles.
5. Nous disposerons, d'un autocar de 59 places pour le collège, de 59 places pour les élèves de 2<sup>nde</sup> et de 59 places pour les lycéens de premières et Terminales (et donc de trois autocars le lundi matin). Le nombre de places est donc **limité**.
6. Le tarif est fixé à **17 € TTC** par trajet (*sous réserve d'augmentation de la part de l'autocariste*)
7. Le nombre indicatif de trajets est de 71 pour l'année scolaire.
8. Le 1<sup>er</sup> trajet sera effectué dans le sens Reims - Paris afin que les élèves identifient le lieu exact de l'arrêt. Départ des cars de Reims LE VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018 A 18 HEURES
9. **ATTENTION** : les arrêts choisis sur le coupon ci-dessous ne peuvent être modifiés en cours d'année.
10. Des précisions concernant les arrêts et les horaires de départs et d'arrivées se trouvent au verso.
11. **IMPORTANT** : les élèves non-inscrits sur l'année ne pourront pas prendre le car de manière exceptionnelle.

Trajets « aller » de Paris à Reims :

**Arrêts** : Trocadéro (départ à 6h30) - Gare Saint-Lazare (départ à 6h45) - La Bastille (départ à 6h45) - Aire de Ferrières (départ à 7h10) ; *horaires à titre indicatif.*

Trajets « retour » de Reims à Paris :

**Arrêts** : Aire de Bussy - La Bastille - Gare Saint-Lazare - Trocadéro

**Attention, une réinscription est obligatoire car aucun élève n'est réinscrit de manière automatique.**

Ces arrêts sont susceptibles de modification ou de suppression en fonction du nombre de demandes les concernant.

Espérant que cette organisation vous donnera satisfaction, je tiens à vous remercier pour votre confiance et vous souhaite d'agréables vacances d'été.

Valérie Deslandes  
Chef d'établissement

---

**Coupon-réponse (à renvoyer par retour du courrier à l'attention de M. LAFAYE Julien pour le 25 aout 2018 au plus tard)**

**Attention, le nombre de places est limité ; les demandes seront donc prises en compte par ordre d'arrivée, obligatoirement accompagnées d'un chèque d'acompte de 100 €.**

Madame, Monsieur .....  
Arrêt demandé pour l'aller (Paris-Reims) : .....  
Arrêt demandé pour le retour (Reims-Paris) : .....

Demandant l'inscription de leur enfant :  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Niveau de classe en 2018/2019 (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ere</sup> ou Term).....

Ci-joint un chèque d'acompte de 100€ libellé à l'ordre de l'Association Saint-Joseph  
Date : / / 2018 Signature :